

Annexe 1

Déductibilité en Belgique

Nous sommes agréés sous la référence 4-254240-83 par le Ministère des Finances pour recevoir des dons qui seront déductibles fiscalement dans votre prochaine déclaration fiscale.

Pour être déductibles, les dons doivent égaliser au moins 40 € par an, en une ou plusieurs fois. Vous pouvez faire un virement au compte de "La Petite Plante":

Compte IBAN : BE73 0016 2626 9260
Code BIC : GEBABEBB

Vous recevez une attestation à joindre à votre déclaration fiscale annuelle, au début de l'année suivante.

Dans tous les cas, merci de nous avertir afin de nous permettre de suivre les opérations et de vous tenir au courant du bon cheminement de votre don à comptabilite@lapetiteplante.be.